VILLE DE PARIS

les synthèses de l'OBSERVATOIRE SOCIAL

Mai 2026

AGIR SUR LA PAUVRETE, CONSTRUIRE L'INSERTION

DYNAMIQUES ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI, EN REGION PARISIENNE

-

Muriel Pucci, Maîtresse de conférences en économie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; Chercheuse OFCE, Sciences Po Paris ; Présidente du comité scientifique du CNLE

Muriel Roger, Professeure d'économie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; Vice-Présidente de la Chaire ESoPS ; Chercheuse LIEPP, Sciences Po Paris

-

Propos recueillis par **Flore Capelier**, responsable de l'Observatoire social et **Ghislain Gabalda**, chargé d'études d'appui à la recherche

Synthèse | Définitions | Insertion

L'Observatoire social parisien

L'Observatoire social est rattaché à la Direction des solidarités. Ses missions sont :

- **Le recueil et l'analyse des données** relatives aux politiques sociales (données d'activité comme sociodémographiques) ;
- **La production d'études et de recherches** afin de mieux connaître le profil et les besoins des personnes, notamment dans le cadre de l'OSSP, démarche partenariale visant à partager des éléments diagnostiques sur la situation sociale à Paris ;
- **L'observation du sans-abrisme et du sans-domicilisme** (via le recueil et l'exploitation des données dans le cadre de la Nuit de la Solidarité et le travail sur les chiffres clés du sans-domicilisme dans le cadre du plan Logement d'abord) ;
- **La création d'un lieu d'échanges partenarial pluri-institutionnel** via l'animation de différents évènements (arrêts sur études, méridiennes, matinales et webinaires).

L'ensemble des travaux de l'Observatoire Social sont disponibles sur la page dédiée sur le site de Paris.fr.

Le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion

Le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion est une feuille de route collective portée par la Ville de Paris et 22 partenaires (services publics, associations, entreprises) pour mener une action coordonnée de lutte contre la précarité sous toutes ses formes.

C'est dans le cadre de ce Pacte que s'inscrit l'organisation de la rencontre «Agir sur la pauvreté, construire l'insertion», illustrant la volonté d'articuler les politiques publiques, la recherche et les pratiques de terrain pour prévenir l'exclusion et promouvoir l'insertion sociale et professionnelle.

Autrices

- **Muriel Pucci** – Maîtresse de conférences en économie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; Chercheuse OFCE, Sciences Po Paris ; Présidente du comité scientifique du CNLE
- **Muriel Roger** – Professeure d'économie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; Vice-Présidente de la Chaire ESoPS ; Chercheuse LIEPP, Sciences Po Paris

Les objectifs de la démarche

La conférence Arrêt sur études « Agir sur la pauvreté, construire l'insertion » s'est tenue le 1er décembre 2025 à l'Hôtel de Ville. Introduite par Léa Filoche, Adjointe à la Maire de Paris en charge des solidarités, de l'hébergement d'urgence et de la protection des réfugiés, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion. Cette demi- journée avait pour objectif d'articuler recherche et pratiques autour des questions de pauvreté et d'insertion sociale à Paris.

Les interventions scientifiques de Muriel Pucci et Muriel Roger ont été suivies d'une table ronde réunissant des professionnels partenaires du PACTE. Cette synthèse présente les principaux enseignements de leurs interventions scientifiques.

A consulter

- Conseil national de lutte contre l'exclusion (CNLE) (2025), Panorama de l'évolution de la pauvreté et de l'exclusion sociale, avril 2025.
- Conseil national de lutte contre l'exclusion (CNLE) (2021), La pauvreté démultipliée, rapport du CNLE.
- Laboratoire Interdisciplinaire d'Évaluation des Politiques Publiques (LIEPP) (2025), Dynamique des allocataires du RSA à Paris, rapport réalisé pour la Ville de Paris et la Caf de Paris, octobre 2025.
- Laboratoire Interdisciplinaire d'Évaluation des Politiques Publiques (LIEPP) (2022), Les allocataires du RSA à Paris pendant la crise sanitaire, rapport pour la Ville de Paris.

Dans le cadre de la conférence Arrêt sur études « Agir sur la pauvreté, construire l'insertion », inscrite dans le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion et organisée par l'Observatoire social et la Sous-direction de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion (SDILE), deux chercheuses sont venues expliquer comment la pauvreté évolue aujourd'hui et quels sont les principaux défis pour accompagner les personnes vers l'emploi. Ces interventions ont été réalisées à partir d'analyses statistiques, de travaux de recherche récents et de résultats issus de la littérature scientifique. Cette synthèse en restitue les principaux enseignements.

Partie 1 : pourquoi la pauvreté est-elle difficile à saisir et quelles en sont les caractéristiques ?

Muriel Pucci, Maîtresse de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Présidente du comité scientifique du CNLE.

Les développements suivants sont essentiellement issus du Panorama de l'évolution de la pauvreté et de l'exclusion sociale publié par le Conseil national de lutte contre l'exclusion (CNLE) en avril 2025. Ils sont également éclairés par l'Atlas de la pauvreté[1] publié par l'Observatoire des inégalités, qui apporte une lecture territorialisée et socioprofessionnelle des inégalités.

Ces travaux, menés par le Conseil scientifique du CNLE, visent à comprendre pourquoi, malgré une baisse marquée du chômage entre 2015 et 2022, la pauvreté n'a pas reculé sur la même période.

L'analyse repose sur une lecture croisée de plusieurs indicateurs, pauvreté monétaire, privation matérielle et sociale, sentiment de pauvreté, et met en évidence un paradoxe central : l'amélioration des indicateurs du marché du travail ne s'est pas traduite par une amélioration équivalente des conditions de vie des ménages les plus fragiles.

Cette situation s'explique par plusieurs mécanismes, qui relèvent à la fois de transformations du marché du travail, d'évolutions démographiques et de la définition même de la pauvreté.

L'étude mobilise à la fois des données quantitatives (Insee, DARES, EU-SILC) et des données qualitatives, notamment celles du Baromètre BaPE, développé à la suite du rapport « *La pauvreté démultipliée* » (CNLE, 2021), qui avait mis en évidence l'amplification des difficultés et l'apparition de nouveaux publics fragilisés par la crise sanitaire. Cette approche combinée permet de montrer que chaque indicateur éclaire une facette différente de la pauvreté, et qu'aucun ne peut, à lui seul, rendre compte de la complexité des situations vécues.

Pour enrichir cette analyse, Muriel Pucci s'appuie sur des données complémentaires disponibles à l'échelle de l'agglomération parisienne, permettant d'observer des tendances locales en matière d'emploi, de revenus et de privation matérielle.

Note de lecture : dans les graphiques ci-dessous, les pointillés observés correspondent à une discontinuité des données en 2020, liée aux difficultés de collecte pendant la crise sanitaire.

Quels indicateurs pour saisir la pauvreté ?

Le chômage : une double définition

Le Panorama du CNLE rappelle que la mesure du chômage varie selon les institutions.[2]

France Travail retient l'ensemble des personnes inscrites comme demandeurs d'emploi, tandis que la définition du Bureau international du travail (BIT) ne comptabilise comme chômeurs que les personnes sans emploi, disponibles immédiatement et en recherche active. Ces différences de périmètre expliquent des écarts d'interprétation et invitent à la prudence dans l'analyse des évolutions.

[1] Atlas de la pauvreté et des inégalités sociales |CNLE | Septembre 2025

[2] CNLE, Panorama de l'évolution de la pauvreté et de l'exclusion sociale (avril 2025), encadré méthodologique sur les définitions du chômage et des demandeurs d'emploi (indicateurs FranceTravail vs définitions BIT).

La pauvreté peut se mesurer à travers plusieurs indicateurs, parmi lesquels :

La pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre si son niveau de vie, [c'est-à-dire le revenu disponible du ménage ajusté en fonction de sa taille], est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population. Ce seuil est relatif : il évolue avec le niveau de vie de l'ensemble de la population.

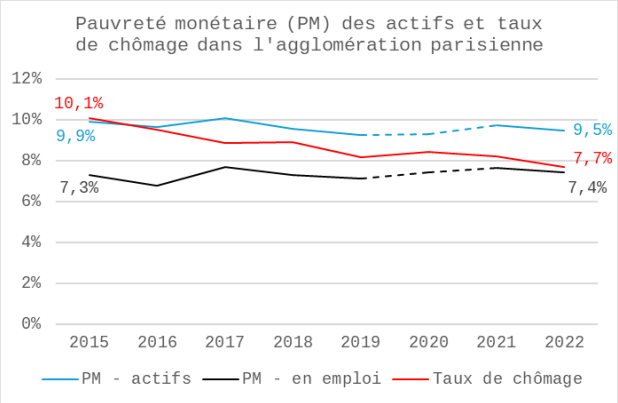

Champ : Agglomération parisienne, population active (en emploi ou au chômage)
Source : Insee, Enquête revenus fiscaux et sociaux et enquête Emploi.

Le taux de privation matérielle et sociale : un individu est en situation de pauvreté en conditions de vie lorsqu'il ne peut satisfaire au moins cinq besoins essentiels sur treize[3](logement, alimentation, santé, etc.). Cet indicateur est donc sensible à l'inflation.

Le lien entre pauvreté monétaire et privation matérielle n'est pas systématique. Parmi les personnes en situation de privation matérielle et sociale, 44 % sont également pauvres selon la définition monétaire et parmi les personnes pauvres selon l'approche monétaire, 39 % sont en situation de privation matérielle et sociale.[4]

La pauvreté ressentie : au-delà des mesures objectives, des enquêtes qualitatives permettent d'approcher le ressenti de pauvreté, c'est-à-dire le sentiment de déclassement, d'insécurité économique ou de dégradation des perspectives, y compris chez des personnes dont le revenu dépasse le seuil officiel de pauvreté. Selon le Baromètre d'opinion de la Drees, en 2024, 17 % des personnes résidant en France métropolitaine déclarent se sentir pauvres et 18 % estiment pouvoir le devenir dans les cinq années à venir. Ces données montrent que la hausse du sentiment de pauvreté ressentie touche également des personnes en emploi ou au chômage.

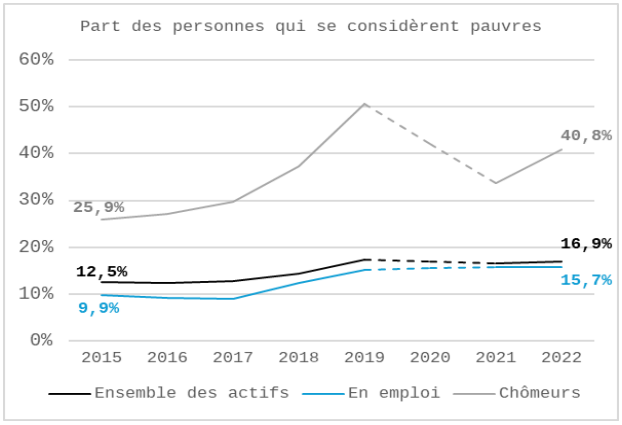

Champ : France métropolitaine, population active (en emploi ou au chômage)
Source : Baromètre de la Drees, 2024.

En France métropolitaine, la part des chômeurs déclarant se sentir en situation de pauvreté demeure élevée, tandis que celle des actifs en emploi passe de 10 % à 16 % sur la période. Dans l'agglomération parisienne, ces proportions sont légèrement plus faibles et l'écart entre l'ensemble des actifs et les personnes en emploi y est plus réduit, traduisant une dynamique locale spécifique.

Baisse du chômage, stagnation de la pauvreté : un paradoxe persistant

Une lecture nationale

À l'échelle de la France métropolitaine, on observe trois tendances majeures :

- une baisse nette du chômage au sens du BIT ;
- une relative stabilité du taux de pauvreté monétaire ;
- une hausse du taux de privation matérielle et sociale, notamment à partir de 2021, en lien avec l'inflation.

[3] INSEE. (2023). *Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) : indicateur de privation matérielle et sociale.* https://www.insee.fr. Ces indicateurs couvrent des situations concrètes de restriction budgétaire, comme l'impossibilité de payer ses factures, de faire face à une dépense imprévue, de se chauffer correctement ou de partir en vacances.

[4] Insee, *Pauvreté monétaire, privation et difficultés financières : des situations qui ne se recouvrent que partiellement*, *Insee Analyses* n° 107, avril 2025.

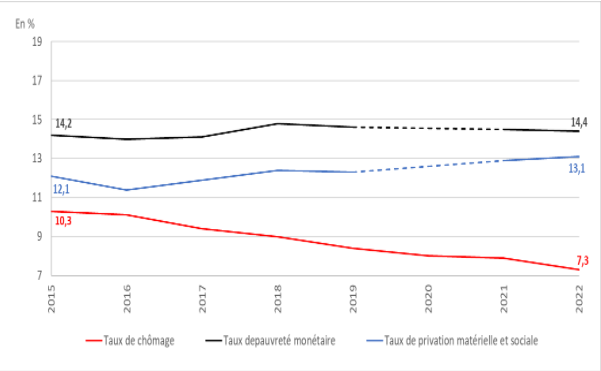

Champ : France métropolitaine, population active (en emploi ou au chômage)
Source : Insee, Enquête revenus fiscaux et sociaux et enquête sur les ressources et les conditions de vie.

Ces évolutions montrent que la dynamique favorable du marché du travail ne suffit pas à améliorer les conditions de vie des ménages les plus modestes.

En 2023, au niveau national, le taux de pauvreté monétaire atteint 15,4 %, tandis que la privation matérielle et sociale demeure stable.

Un éclairage spécifique sur l'agglomération parisienne

Dans l'agglomération parisienne, les dynamiques diffèrent partiellement :

- le taux de pauvreté monétaire augment entre 2015 et 2022 (de 13,6 % à 14,5 %) ;
- le taux de privation matérielle et sociale est plus élevé qu'au niveau national, en raison notamment du poids du logement dans le budget des ménages ;
- après une hausse marquée entre 2017 et 2019, le taux de privation matérielle diminue à partir de 2021, phénomène qui peut s'expliquer par plusieurs facteurs (aides exceptionnelles, mobilités résidentielles, ajustements méthodologiques).

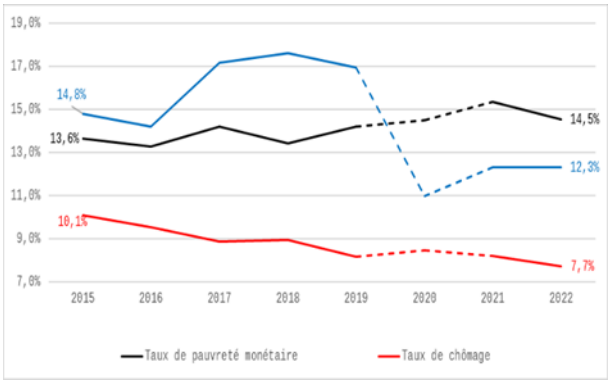

Champ : Agglomération parisienne, population active (en emploi ou au chômage)
Source : Insee, enquête Emploi, enquête revenus fiscaux et sociaux et enquête sur les ressources et les conditions de vie (n-1).

Pourquoi la pauvreté des actifs ne recule pas ?

Malgré une baisse du chômage entre 2015 et 2022, la pauvreté des actifs, c'est-à-dire des personnes en emploi ou au chômage, n'a pas diminué. Cela rappelle que l'emploi n'est plus automatiquement un rempart contre la pauvreté. Plusieurs mécanismes permettent de l'expliquer :

- une part importante des emplois comptabilisés est marquée par la précarité : temps partiel, contrats de courte durée ou instabilité des parcours professionnels, qui ne garantissent pas des revenus suffisants pour sortir de la pauvreté.
- la pauvreté ne recule pas uniquement du fait de la précarisation de l'emploi, mais aussi parce qu'elle progresse chez d'autres groupes, notamment les retraités (les pensions des nouveaux entrants étant en moyenne plus faibles que l'ensemble des retraités).
- un effet de seuil lié à la définition relative de la pauvreté monétaire : le revenu médian augmente plus rapidement pour les ménages aisés que pour les ménages modestes, ce qui élargit l'écart relatif, même lorsque les revenus des plus pauvres progressent légèrement.

La pauvreté des actifs : un constat national et parisien

Les données nationales et celles de l'agglomération parisienne montrent que la baisse du chômage ne s'accompagne pas d'une baisse de la pauvreté des actifs. Trois tendances se distinguent nettement :

Au niveau national

- **le taux d'emploi augmente**, confirmant une amélioration globale du marché du travail ;
- **le taux de chômage au sens du BIT recule nettement** (–3 points entre 2015 et 2022) ;
- **le taux de pauvreté monétaire des actifs en emploi reste stable**, tandis que **leur taux de privation matérielle et sociale augmente**, signe que l'amélioration du taux d'emploi ne suffit pas à améliorer les conditions de vie.

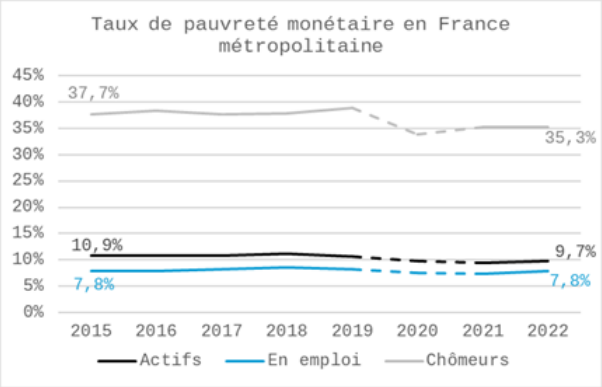

Champ : Agglomération parisienne, population active
Source : Insee, Enquête revenus fiscaux et sociaux.

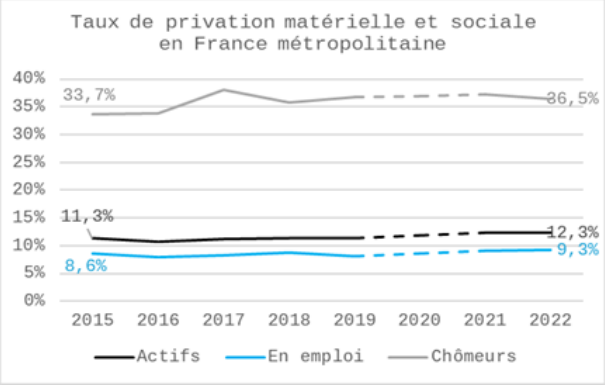

Champ : France métropolitaine, population active
Source : Insee, Enquête sur les ressources et les conditions de vie.

Dans l'agglomération parisienne

Les évolutions observées présentent des spécificités marquées :

- **le taux d'emploi progresse également**, même plus fortement qu'au national (+5 points) ;
- **le taux de pauvreté monétaire augmente** entre 2015 et 2022 (de 13,6 % à 14,5 %), malgré la hausse de l'emploi ;
- **le taux de privation matérielle diminue légèrement,** toutes catégories confondues.

La baisse relative du taux de privation matérielle et sociale peut s'expliquer par plusieurs facteurs qui restent à approfondir :

- une meilleure prise en compte des besoins par les collectivités locales ;
- des changements de structure sociodémographique (mobilités résidentielles) ;
- des ajustements dans les enquêtes statistiques.

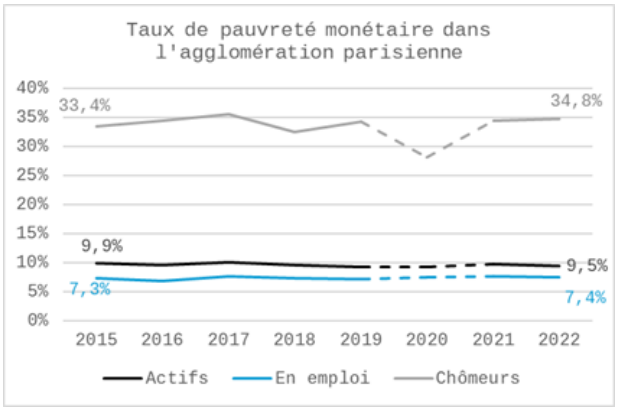

Champ : Agglomération parisienne, population active
Source : Insee, Enquête revenus fiscaux et sociaux.

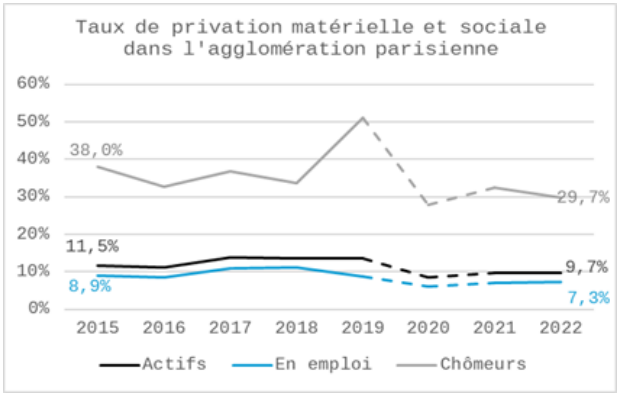

Champ : Agglomération parisienne, population active
Source : Insee, Enquête sur les ressources et les conditions de vie

Encadré : **Inégalités femmes-hommes dans la pauvreté des actifs**

Les femmes restent **plus exposées** que les hommes à la pauvreté au travail. Elles représentent **52 % des actifs pauvres**, alors qu'elles ne constituent que 48 % de l'emploi total. Plusieurs facteurs structurels expliquent cet écart :

- **Temps partiel subi** : 80 % du temps partiel est assuré par des femmes ; or les travailleurs à temps partiel présentent un taux de pauvreté **trois fois plus élevé** que les temps complets.
- **Segmentation professionnelle** : les femmes sont surreprésentées dans les métiers peu rémunérés et très exposés à la précarité (aides à domicile, caissières, agents d'entretien), qui cumulent **bas salaires**, horaires fragmentés et faible progression de carrière.
- **Écarts de salaire persistants** : le revenu salarial des femmes reste inférieur d'environ **22 %** à celui des hommes, ce qui accroît mécaniquement leur risque de pauvreté, y compris lorsqu'elles sont en CDI.
- **Cumul des vulnérabilités parentales** : les familles monoparentales – dans 84 % des cas des femmes – affichent un taux de pauvreté **plus de deux fois supérieur** à celui des couples avec enfants.

Des parcours professionnels marqués par la précarité

Certaines trajectoires professionnelles exposent particulièrement à la pauvreté.

Le CDI n'est plus un rempart contre la pauvreté

Beaucoup d'emplois en CDI sont aujourd'hui des emplois courts. Une étude de la DARES montre qu'un CDI sur cinq est rompu pendant la période d'essai[5].

Une publication plus récente (avril 2024) note une hausse des fins de période d'essai : entre fin 2019 et 2023, les ruptures de CDI en période d'essai ont augmenté de 29 %[6].

Les risques de pauvreté des travailleurs indépendants

On observe depuis plusieurs années une hausse de l'emploi indépendant. Cette situation s'explique notamment par des politiques publiques qui ont encouragé le développement du statut de micro-entrepreneur. En France, leur nombre a été multiplié par trois. À Paris, on compte 50 000 auto-entrepreneurs supplémentaires entre 2015 et 2022. Or, la moitié d'entre eux gagne moins de 5 500 euros par an. Il s'agit donc de personnes qui, bien qu'en emploi, sont en situation de pauvreté.

Pour ne prendre qu'un exemple, parmi ces micro entrepreneurs, on trouve les livreurs de plateformes. Ils cumulent à la fois de faibles ressources, des situations de mal logement fréquentes et des difficultés d'accès aux droits et aux soins.[7]

Ces travailleurs contribuent mécaniquement à la hausse du taux d'emploi et à la baisse du chômage, sans pour autant sortir de la pauvreté.

Les effets réduits de l'apprentissage pour lutter contre la pauvreté

On observe depuis plusieurs années une hausse de l'apprentissage. Ces apprentis sont majoritairement des jeunes ayant poursuivi des études, principalement avec un niveau master, le plus souvent issus de familles aisées ou classes moyennes. Avant même l'entrée de leur enfant en apprentissage, ces foyers se positionnaient au-dessus du taux de pauvreté. L'entrée en apprentissage de ces jeunes est donc sans effet sur le taux de pauvreté global. De même, l'augmentation du nombre de contrats d'apprentissage n'a pas eu d'effet sur le chômage des jeunes. Les jeunes concernés par ces contrats étaient en étude avant d'être en apprentissage, et sans le recours à ce contrat, auraient été étudiants, et donc inactifs. Dans la majorité des cas, l'apprentissage n'a donc pas pour effet d'offrir une sortie positive à des

[5] Des fins de période d'essai plus répandues dans le tertiaire, des départs en retraite plus fréquents dans l'industrie | DARES

[6] Post-crise sanitaire, une hausse des fins de période d'essai de CDI à l'initiative du salarié | DARES

[7] Marwân-Al-Qays Bousmah, Kevin Poperl, Anne Gosselin, Katy Fenech, Ana Rivadeneyra, et al.. Santé et conditions de vie et de travail des livreurs des plateformes numériques en France : rapport de l'enquête SANTE- COURSE. Institut de recherche pour le développement (IRD). 2026. (ird-05573116)

jeunes qui compteraient dans les effectifs du chômage.

Certains métiers enferment dans la pauvreté

Certaines professions cumulent des salaires médians très faibles, des temps partiels subis, des conditions de travail pénibles, ou encore l'absence de perspectives professionnelles.

	% de salariés sous le smic	% parmi les salariés sous le Smic	Salaire mensuel médian
Métiers du care (Assistantes maternelles, aides à domicile, Auxiliaires médico-psychologiques)	66%	20%	1 000 €
Métiers du nettoyage (Agents de service, nettoyeurs et employées de maison)	47%	18%	1 179 €
Métiers du commerce	33%	9%	1 395 €
Métiers de l'hôtellerie-restauration	50%	5%	1 128 €
Ensemble des salariés de 25 à 65 ans	**16%**	**100%**	**2 100 €**

Source : Enquête Emploi 2022, Insee, calculs François-Xavier Devetter et Julie Valentin

Ces métiers ont tendance à enfermer les personnes dans le statut de travailleurs pauvres, d'autant plus que ces métiers proposent souvent des temps partiels élevés.

	% temps partiel	% pauvreté monétaire
Nettoyage	61%	24%
Restauration rapide	50%	21%
Aide à domicile	72%	20%
Salariés du particulier employeur	85%	15%
Ensemble employés-ouvriers	20%	9%

Source : Données Enquête Emploi, et ERFS 2022 INSEE, calculs François-Xavier Devetter et Julie Valentin

Ces métiers sont par ailleurs peu soutenables dans la durée car ils cumulent des conditions de travail pénibles et le manque de perspectives professionnelles, ce qui conduit à une pauvreté laborieuse, y compris avec des risques de problèmes de santé chroniques et de bascule vers l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Conclusion

L'intervention de Muriel Pucci montre que la pauvreté ne se résume pas à l'absence d'emploi. La lecture croisée de plusieurs indicateurs est indispensable pour saisir la pauvreté dans toute son ampleur. La baisse du chômage n'a pas réduit la pauvreté des actifs, en raison de la précarité des emplois, des faibles rémunérations et des conditions de travail difficiles. La lutte contre la pauvreté doit donc dépasser la seule question de l'emploi et viser la qualité et la soutenabilité du travail, l'accès aux protections sociales et l'accompagnement des personnes, afin que le travail devienne un véritable levier de sécurité et de dignité

Partie 2 : lutter contre la pauvreté et favoriser l'insertion : quels équilibres pour les allocataires du RSA ?

Muriel Roger, Professeure d'économie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; Vice-Présidente de la Chaire ESoPS ; Chercheuse LIEPP, Sciences Po Paris

Les propos de Muriel Pucci invitent à interroger l'articulation entre les logiques de lutte contre la pauvreté et d'insertion sociale et professionnelle.

Dans ce contexte, la recherche[8] soutenue par la Ville de Paris et la CAF de Paris (deux volets publiés en 2021 et 2025) apporte des éléments de connaissance sur les profils des allocataires du RSA et les effets de l'accompagnement proposé.

Les développements suivants proposent deux approches complémentaires :

- une analyse quantitative des dynamiques nationales et parisiennes du RSA, notamment à travers l'évolution du nombre d'allocataires ;

- une revue de la littérature internationale portant sur les enjeux et les effets de l'accompagnement des allocataires du RSA.

Des dynamiques nationale et parisienne du RSA distinctes

Le RSA se caractérise par une double nature. Il constitue à la fois une prestation de solidarité, mobilisée en dernier ressort pour lutter contre la pauvreté, et un outil d'insertion sociale et professionnelle relevant pour le second d'une logique proche de celle des politiques de l'emploi. À ce titre, il vise non seulement à garantir un revenu minimum, mais aussi à favoriser l'inclusion sociale et l'accès à l'emploi des personnes en situation d'exclusion.

Le RSA est une prestation subsidiaire : il n'est versé que si d'autres prestations sociales (chômage, AAH, prime d'activité) sont épuisées ou insuffisantes, ce qui contribue à expliquer certaines fluctuations du nombre d'allocataires.

Entre 2009 et 2015, le nombre d'allocataires du RSA a augmenté de près de 30 % en France métropolitaine, alors qu'à Paris, l'augmentation n'était que d'environ 10 %. Cette moindre hausse reflète une dynamique plus favorable du marché du travail parisien et une mobilité spécifique des personnes sans emploi hors de la capitale. Pendant les confinements de 2020-2021, Paris a connu une augmentation plus marquée du nombre d'allocataires que la moyenne nationale, suivie d'une décrue plus lente sur 2022-2023. Ces chiffres illustrent des spécificités parisiennes qu'il est essentiel de prendre en compte.

Les travaux de recherche récents mettent en évidence une évolution de l'équilibre entre les deux logiques de la prestation. La dimension d'insertion professionnelle s'est progressivement renforcée, notamment avec la loi France Travail, qui prévoit l'inscription de l'ensemble des allocataires du RSA à France Travail. Le dispositif s'organise désormais autour de trois leviers principaux : l'accompagnement, l'incitation à la reprise d'emploi et, en dernier ressort, la sanction.

La réforme de 2023 déplace le curseur du RSA vers une politique d'activation, renforçant l'inscription à

[8] Laboratoire Interdisciplinaire d'Évaluation des Politiques Publiques (LIEPP) (2025), Dynamique des allocataires du RSA à Paris, rapport réalisé pour la Ville de Paris et la Caf de Paris, octobre 2025.

Laboratoire Interdisciplinaire d'Évaluation des Politiques Publiques (LIEPP) (2022), Les allocataires du RSA à Paris pendant la crise sanitaire, rapport pour la Ville de Paris.

France Travail et les obligations d'insertion, tout en maintenant la composante de revenu minimal. Le RSA tend ainsi aujourd'hui à s'apparenter davantage à une politique active de l'emploi qu'à un minimum social de dernier recours.

Les dynamiques d'entrées et de sorties du RSA

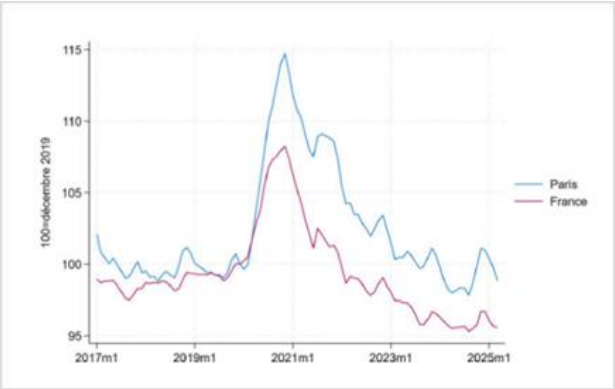

Les dynamiques d'entrées et de sorties du RSA présentent des spécificités marquées à Paris par rapport au reste de la France. L'analyse des flux, entrées, sorties et parcours, permet de dépasser une lecture fondée uniquement sur le nombre total d'allocataires et de mieux comprendre les trajectoires souvent discontinues des personnes concernées. Le turnover, c'est-à-dire le rythme des entrées et sorties, a augmenté, passant d'environ 3 000 allocataires par mois en 2015 à 3 500 en 2025. Même si le nombre total d'allocataires reste relativement stable, le flux réel de personnes entrant et sortant est donc plus intense, avec des implications concrètes pour l'accompagnement et la planification des services.

Ces flux présentent également une forte saisonnalité : les entrées culminent en octobre, les sorties en janvier, avec un creux en avril-mai. Cette variation périodique contribue aux fluctuations mensuelles du nombre d'allocataires et souligne l'importance de considérer les cycles saisonniers pour éviter des interprétations erronées.

L'accès à l'emploi ne garantit pas à lui seul une sortie durable de la pauvreté. Le premier volet de la recherche conduite par le LIEPP et soutenue par la Ville de Paris, ainsi que les travaux d'Aurélien Boyer[9] consacrés aux allocataires du RSA, montrent que le profil médiatisé de l'allocataire sans emploi ne reflète pas la réalité des situations. Les allocataires constituent un public très hétérogène : une part importante exerce une activité professionnelle, souvent à temps partiel ou en tant que travailleurs indépendants, tout en percevant tout ou partie du RSA.

À Paris, la part des allocataires a augmenté plus fortement et diminué plus lentement que dans d'autres départements, atteignant un niveau plus élevé et redescendant moins bas. En 2023, la part est proche de la moyenne nationale, avec une tendance récente à la baisse. Cette évolution doit toutefois être lue sur un temps long : Paris avait été relativement épargné par la hausse des allocataires du RSA au cours de la décennie 2010. La structure de l'emploi parisien, marquée notamment par la restauration et les services aux entreprises, a contribué à ces évolutions, ces secteurs ayant été particulièrement affectés par la crise sanitaire. À l'inverse, l'évolution des autres minima sociaux reste comparable à celle observée en France métropolitaine.

Ces constats plaident pour le développement de modèles d'analyse et de simulation du RSA fondés sur les parcours et les flux plutôt que sur les seuls effectifs à un instant donné, afin d'anticiper les besoins des allocataires et d'adapter les politiques d'accompagnement aux situations individuelles. Pour appuyer cette approche, le LIEPP a développé un modèle de prévision basé sur les flux d'entrées et de sorties. Il permet d'anticiper le nombre d'allocataires à court terme (1 à 6 mois).

Le RSA en tant que politique publique : ce que nous apprend la littérature scientifique

Comme rappelé précédemment, le RSA combine une logique de solidarité et une logique de politique active de l'emploi. Il vise à garantir un revenu minimum tout en favorisant la reprise

[9] Mélika Ben Salem, Aurélien Boyer, Muriel Roger, Michaël Zemmour. Dynamique des allocataires du RSA à Paris. 2022, 5 p.

d'activité ou, à défaut, l'orientation vers des dispositifs d'insertion, de formation ou d'activité compensatoire.

À Paris, environ la moitié des allocataires du RSA étaient historiquement inscrits à France Travail. Depuis l'entrée en vigueur de la loi « Plein emploi », cette inscription est devenue obligatoire. Fin 2024, plus de 50 000 allocataires étaient concernés, soit près de 80 % des personnes assujetties au RSA.

La revue de littérature réalisée par le LIEPP[10], avec le soutien de la Ville de Paris, met en évidence plusieurs enseignements majeurs. Elle souligne notamment la grande diversité des profils des allocataires du RSA et des parcours d'insertion, qui implique d'adapter les modalités d'accompagnement aux besoins spécifiques des personnes concernées.

Les allocataires du RSA : profils et besoins très variés

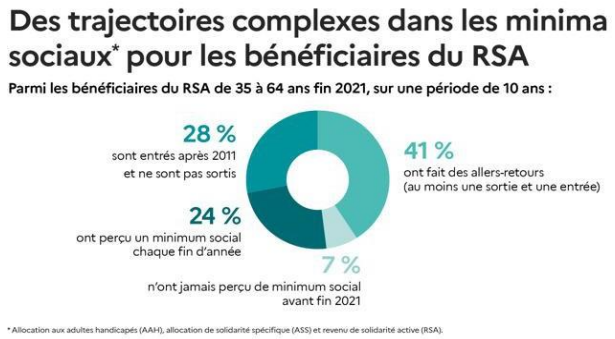

Source : Drees, *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, édition 2023.

Contrairement aux idées reçues, la majorité des allocataires du RSA ne sont pas sans emploi. Beaucoup travaillent, souvent à temps partiel ou en tant que travailleurs indépendants. Les recherches mettent en évidence une grande diversité de profils et de situations selon les territoires, soulignant que les parcours d'insertion ne peuvent pas être standardisés.

Les évaluations qualitatives, telles que celles menées par AMNYOS et Pluricité[11], publiées par la DARES, confirment que les trajectoires ne sont pas linéaires. Certains allocataires alternent périodes d'emploi précaire et prestations sociales, tandis que d'autres nécessitent un accompagnement prolongé en raison de contraintes sociales, sanitaires ou liées au handicap. La législation actuelle peut laisser penser qu'un parcours unique suffit pour tous, alors que les besoins des allocataires restent très différents.

À l'international, les expérimentations montrent des effets variés : les dispositifs peuvent améliorer la qualité de l'emploi ou le revenu à long terme, mais n'ont pas toujours d'effet direct sur le retour à l'emploi ou le nombre d'allocataires.

L'accompagnement n'est pas la seule variable du retour à l'emploi

L'évaluation qualitative montre que l'accompagnement n'est pas le facteur déterminant pour le retour à l'emploi des allocataires du RSA. Le contexte global, c'est-à-dire le marché du travail, la structuration des emplois et la conjoncture économique, joue un rôle central dans les trajectoires professionnelles. Ces facteurs peuvent influencer, autant que l'accompagnement proposé à l'allocataire, la réussite du retour à l'emploi. Il ne s'agit donc pas seulement de mesurer l'efficacité des dispositifs en ne considérant qu'un indicateur de taux de sortie, mais de comprendre ce qui favorise réellement des parcours positifs, par ailleurs durables.

Le premier contact avec la personne est crucial. Certaines expérimentations, comme celles mises en place dans le cadre de la loi France Travail, prévoient un entretien conjoint entre un intervenant social et un conseiller France Travail dès l'entrée dans le RSA. Cette approche permet de combiner vision sociale et perspectives professionnelles, de cerner les besoins individuels et de ne pas séparer l'accompagnement social de l'insertion.

L'accompagnement est plus efficace lorsqu'il s'inscrit dans la durée, avec un suivi qui se poursuit au-delà de la sortie du RSA. Il ne s'agit pas seulement de trouver un emploi, mais de donner à la personne les outils pour rester sur le marché du

[10] LIEPP, Dynamique des allocataires du RSA à Paris, rapport réalisé pour la Ville de Paris et la Caf de Paris, octobre 2025.

[11] Amnyos,Pluricité, (2024), "Evaluation qualitative des expérimentations d'accompagnement rénové des allocataires du RSA dans le cadre de la mise en place de France Travail", Rapport transversal, coordination Thomas Capelier et Rodolphe Ejnes.

travail, explorer des opportunités et consolider ses compétences.

À l'international, des études [12] montrent que la forme de l'accompagnement n'a pas toujours un impact direct sur l'accès à l'emploi. Cependant, il peut avoir d'autres effets positifs, comme l'accès aux droits sociaux, aux soins ou la réduction de l'isolement.

Enfin, les sanctions ont peu d'effet sur la reprise d'emploi mais influencent le non-recours au RSA. Elles doivent être utilisées avec précaution, car sanctionner ne garantit pas l'insertion et peut même décourager l'accès au droit. L'approche doit rester centrée sur un accompagnement adapté aux besoins individuels.

La sortie du RSA n'est pas nécessairement une sortie positive ou définitive

La revue de littérature scientifique montre que les profils des allocataires du RSA et leurs trajectoires sont très divers. L'emploi, lorsqu'il intervient, est souvent une étape dans un parcours non linéaire. Sortir du RSA ne signifie pas automatiquement sortir de la pauvreté ; chaque parcours est unique et dépend de nombreux facteurs sociaux, économiques et personnels.

Une sortie rapide de l'allocation n'est donc pas toujours synonyme de sortie positive. Les situations observées peuvent inclure le non-recours [13], où l'individu cesse de percevoir le RSA sans retrouver pour autant une stabilité financière, l'emploi précaire, qui maintient la personne dans une situation de pauvreté, ou l'emploi temporaire, avec des allers-retours dans le dispositif.

Les logiques d'insertion rapide peuvent parfois conduire à des effets pervers : non-recours, précarité persistante et maintien dans des cycles répétés d'allocation RSA puis de chômage. Par ailleurs, plus la durée d'attribution du RSA est longue, plus le taux de sorties positives diminue. Cela ne signifie pas que le RSA « enferme » : ceux qui restent plus longtemps sont souvent des personnes avec des besoins particuliers, liés au handicap, à la santé ou à un accompagnement social. Les parcours longs nécessitent des dispositifs adaptés et un suivi continu.

Dans ce contexte, la littérature scientifique met en avant l'intérêt de suivis longitudinaux et d'études de cohortes. Ces méthodes permettent de comprendre les allers-retours dans le dispositif et les trajectoires selon les profils et besoins des allocataires. Les progrès technologiques et informatiques offrent désormais la possibilité de collecter et traiter des données sur le long terme, favorisant une meilleure compréhension des parcours et l'amélioration des politiques publiques. Comprendre le RSA, ce n'est pas seulement compter les sorties et les entrées ; c'est observer les parcours dans leur diversité et adapter l'accompagnement en conséquence.

Conclusion

Le RSA combine lutte contre la pauvreté et insertion professionnelle, mais les trajectoires des allocataires sont très diverses et souvent non linéaires. L'accompagnement doit s'adapter aux profils des allocataires, à la structuration du marché du travail et aux contraintes sociales pour être efficace. La sortie du RSA ne garantit pas automatiquement une sortie de la pauvreté : un suivi personnalisé et durable est essentiel pour concilier solidarité et insertion.

Sources

Les analyses présentées dans cette synthèse s'appuient principalement sur les données et publications de l'**Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)**, notamment l'*Enquête sur les ressources et les conditions de vie (SRCV – EU-SILC France)* (2015-2024) et l'étude *Pauvreté monétaire, privation et difficultés financières : des situations qui ne se recouvrent que partiellement* (*Insee Analyses*, n°107, avril 2025).

[12] - Martinson, Harvill et Schwartz (2020), the Effectiveness of Different Approaches for Moving Cash Assitance Recipients to Work: Finding for the Job Search Assistance Strategies Evaluation. OPRE Report N° 2020-113.
- Bobonis, G. J., Bonikowska, A., Oreopoulos, P., Riddell, W. C., & Ryan, S. P. (2022). A Helping Hand Goes a Long Way : Long-Term Effects of Counselling and Support to Workfare Program Participants. NBER Working Papers, Article 30405.

[13] Cour des comptes, travaux sur le non-recours au RSA (plateforme d'évaluation des politiques publiques), 2022.

Elles mobilisent également les statistiques et travaux de la **Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)** relatifs au marché du travail et à l'emploi (2015-2024), le *Baromètre d'opinion 2024* de la **Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)**, ainsi que les données administratives de la **Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)** relatives aux allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

Le rapport s'appuie enfin sur les travaux et publications du **Conseil national de lutte contre l'exclusion (CNLE)**, ainsi que sur les recherches conduites par le **Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP).**

TABLE RONDE

Accompagner vers l'emploi : quelles réponses proposées par les acteurs parisiens ?

Un des objectifs de cette rencontre était de créer des ponts entre recherche et action. Aussi, l'intervention des chercheuses a été suivie d'une table ronde composée d'acteurs du territoire parisien qui travaillent sur ces questions d'accompagnement vers l'emploi.

Leurs interventions ont permis d'illustrer la diversité des formes d'accompagnement proposées sur le territoire, formes d'accompagnement complémentaires, générales ou plus ciblées, poursuivant l'objectif de s'adapter aux besoins des personnes. Dans ces actions aux modalités de mises en œuvre très différentes, on retrouve un point commun : la coopération et les partenariats occupent une place centrale.

L'accompagnement global est une forme d'accompagnement reposant sur la coopération entre France Travail et la Ville de Paris. Le principe : bénéficier d'un double accompagnement réalisé par un conseiller France Travail et un travailleur social de la Ville de Paris.

- ***L'accompagnement global***

« La loi plein emploi fixe l'objectif de renforcer la coordination entre les acteurs de l'insertion et de l'inclusion. Il s'agit de travailler des parcours sans couture qui répondent à l'exhaustivité des besoins des personnes. On rassemble nos forces pour travailler en coopération. C'est ce qu'on fait depuis plus de 10 ans dans le cadre de l'accompagnement global avec un travailleur social qui accompagne la personne sur les freins périphériques à l'emploi qu'il peut rencontrer, et le conseiller France Travail qui s'intéresse au retour à l'emploi. En 2024, 2 700 personnes ont bénéficié de cet accompagnement à Paris ». ***Directeur d'agence France Travail***

« Les freins à l'accès à l'emploi peuvent être liés au logement, à la mobilité, à l'accès aux soins, à des difficultés familiales ou judiciaires ou encore à l'isolement familial ou relationnel. Ces freins sont souvent intriqués. Par ailleurs, les difficultés liées à la recherche d'emploi sont spécifiques et peuvent nécessiter une formation (pour l'élaboration d'un CV, la recherche d'emploi, la réussite de l'entretien). Il est par ailleurs important de pouvoir travailler sur les savoir-faire et savoir-être pour assurer une reprise de confiance en soi. Rompre l'isolement social comme aider à la valorisation des ressources de l'individu sont essentiels ». ***Responsable d'un Espace Parisien des Solidarités, Direction des Solidarités de la Ville de Paris***

« La *volonté de faire vivre l'accompagnement global par une information à deux voix (service social et France Travail) auprès des publics. France Travail assure des permanences au sein des maisons des solidarités, on peut aussi à cette occasion proposer des ateliers ou activités. On a par ailleurs des instances mensuelles avec l'EPI, France Travail et la MDS pour mieux penser les entrées et les sorties. Ces réunions favorisent l'interconnaissance, mais aussi des échanges sur le contenu de l'accompagnement global, ces initiatives de coopération ruissellent ensuite sur l'ensemble des professionnels qui se connaissent mieux et permettent une dynamique intéressante ».* ***Directeur à compétence sociale d'une Maison des solidarités (MDS)***

- ***Des coopérations territoriales et sur-mesure pour l'insertion professionnelle des personnes hébergées***

« L'expérimentation menée vise à favoriser l'insertion des personnes hébergées avec une dimension d'aller-vers, et donc une inversion du principe : ce n'est plus la personne qui se déplace. Les acteurs concernés se sont réunis, avec l'idée de partir des besoins des personnes volontaires pour embrasser l'ensemble de leurs histoires et de leurs besoins. Au sein de la structure, des temps ont donc été animés avec les publics, et des actions spécifiques conduites collectivement (par exemple pour tenir compte des besoins linguistiques et donc une orientation vers des cours de français), mais aussi individuelles (par exemple, pour une personne malvoyante qui ne pourra pas bénéficier de l'action plus collective). Enfin, en lien avec l'aller-vers, l'idée est d'organiser l'accompagnement au plus proche des lieux de vie des personnes volontaires au regard des enjeux de mobilité comme de mobilisation des publics », ***Cheffe de projet territorial insertion et emploi à la Direction des Solidarités de la Ville de Paris***

« L'expérimentation a été présentée au sein du centre, je vais au CHU. C'est très important : les personnes sont très intéressées et s'engagent car elles se sentent, avec ce déplacement, considérées et valorisées. Cela va également créer un lien de confiance qui permet à la personne concernée de se livrer davantage et d'expliquer pourquoi elle a du mal. Par exemple, une personne qui a fait 3 ans de français et ne parle toujours pas français me permet de comprendre que ce n'est pas de la mauvaise volonté mais que la personne est empêchée par d'autres problèmes et n'a pas la disponibilité ». ***Conseillère en insertion professionnelle au CHU d'Ariane (Samusocial de Paris), partenaire de l'expérimentation.***

- ***L'insertion par l'activité économique et le dispositif premières heures : des parcours d'insertion adaptés à la diversité des situations rencontrées***

« Le dispositif premières heures s'adresse tout particulièrement à des personnes qui vivent dans la rue ou ont connu la rue. C'est un sas pour les personnes qui n'ont pas travaillé depuis plusieurs années. Souvent, elles ne peuvent travailler que quelques heures, on peut ensuite aller jusqu'à 72h par mois. Il y a un triptyque entre la santé, le social et le professionnel. On reçoit 25 personnes dans l'année, 99 % sont dans la rue. Au bout d'un an, environ 60 % ont une place d'hébergement ou de logement (notamment dans des pensions de famille). On constate 80 % de sorties positives, cela ne résout pas tout, mais permet de déclencher une démarche positive. Certaines personnes sont exclues de ce dispositif ce qui interroge à la mise en place de dispositifs complémentaires pour ces personnes plus éloignées encore » ***Coordinateur emploi dans un dispositif premières heures, Emmaüs Solidarités.***

« Les ateliers chantiers d'insertion proposent des activités diversifiées. Ils proposent un encadrement technique et pédagogique mais aussi des compétences transversales liées à la ponctualité, au respect des consignes, etc. En parallèle, un accompagnement social est proposé. Tous les dispositifs que l'on peut mobiliser en interne ou avec les partenaires le sont sur cette période de contrat de travail, avec l'objectif d'aider la personne à trouver le projet qu'elle veut faire, développer ses compétences, son savoir-être et savoir-faire. Ce contrat de travail de 6 mois est souvent la bascule pour obtenir un logement, un premier salaire, la personne se sent utile, crée de la richesse ce qui est valorisant. Le statut change et permet à la personne de devenir actrice. La plateforme de l'inclusion est un outil numérique qui aide à l'orientation en zone géographique comme en support d'activité. Les travailleurs sociaux peuvent orienter la personne, mais la personne peut aussi se positionner pour aller vers la structure qu'elle a choisie », ***Directrice du pôle social Emmaüs Compétences.***

- ***Direction des Solidarités***

« La question de l'insertion doit être ancrée dans les politiques que l'on mène sur le plan des solidarités. On est sans arrêt dans la tension entre le fait d'assurer un accompagnement social de qualité, sans être obsédé par le retour à l'emploi, sans pour autant nier les dynamiques d'insertion chaque fois que c'est possible, dans la durée et sans répondre seulement aux besoins immédiats des personnes » ***Direction des solidarités***

PARIS
SOLIDARITÉS